

NOUVELLES INSTALLATIONS D'AMARRAGE ET ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ À QUAI SUR LE PARKKADE, ROTTERDAM

De nouvelles installations d'amarrage conformes aux prescriptions de l'ISPS sont placées sur le Parkkade à Rotterdam. Les mouillages sont donc encore plus sécurisés et répondent aux normes de sécurité internationales. Un raccordement au réseau électrique à quai sera disponible pour tous les navires pouvant s'amarrer à cet endroit. Les navires pourront ainsi éteindre leur moteur et utiliser l'électricité à quai, ce qui permettra d'économiser du carburant et de réduire les émissions.

L'électricité à quai, la prochaine étape vers un port de Rotterdam durable

Le port de Rotterdam franchit une grande étape vers la durabilité en aménageant des installations d'alimentation électrique à quai. L'alimentation électrique à quai permet de réduire les émissions des navires amarrés, contribuant ainsi à un air plus pur et à un environnement de vie plus sain.

Inscription et facturation de l'électricité à quai

Les navires maritimes peuvent utiliser l'électricité à quai une fois que leur amarrage a été enregistré par l'agent. L'agent reçoit un code et le transmet à l'équipage. Ce code permet à l'équipage d'activer/désactiver le coffret d'alimentation à quai. L'utilisation de l'électricité à quai est facturée via les droits portuaires. Pour la navigation fluviale, la connexion et la déconnexion des navires et la facturation de l'alimentation électrique à quai se font via l'application habituelle, Connect4Shore.

Prix de l'électricité à quai

Le prix de l'électricité à quai à Rotterdam est fixé annuellement. Pour 2024, le prix a été fixé à 0,35 € par kWh. Le prix pour 2025 sera fixé en novembre/décembre 2024.

Interdiction d'utiliser un générateur/obligation d'utiliser l'alimentation à quai

La Capitainerie du Port de Rotterdam est chargée d'établir et de faire respecter l'interdiction d'utiliser un générateur et l'obligation d'utiliser l'alimentation à quai à Rotterdam. Durant les deux premières années suivant l'installation des infrastructures d'alimentation à quai pour les navires maritimes, aucune interdiction d'utiliser un générateur ne sera appliquée. Nous attendons des navires maritimes disposant de l'équipement technique adéquat qu'ils utilisent l'alimentation électrique à quai sur le Parkkade. Deux ans après la mise en service des installations d'alimentation électrique à quai, une interdiction d'utiliser un générateur sera instaurée, tout comme l'obligation d'utiliser l'alimentation électrique à quai sur le Parkkade. Tous les navires amarrés au Parkkade devront alors utiliser l'alimentation à quai (ou une autre forme de production d'électricité à bord sans émissions). Pour les lieux de mouillage des navires fluviaux sur le Parkkade, l'interdiction d'utiliser un générateur s'appliquera dès la mise en service des installations d'alimentation électrique à quai.

Préparation des armateurs et des navires

Les infrastructures d'amarrage ISPS et l'alimentation électrique à quai devraient être prêtes à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre 2025. Il est important que les navires et les armateurs s'y préparent en adaptant leurs navires à l'alimentation à quai. Il convient de se conformer aux normes NEN-EN 15869-3:2019 et NEN-EN 16840:2017 pour la navigation fluviale, et NPR-IEC/PAS 80005-3 pour la navigation maritime. Les navires devraient tenir compte de ce changement dans leur conception, notamment la longueur des câbles, le type et la position des connecteurs, la synchronisation, l'installation d'isolation galvanique et la gestion des câbles.

Détails techniques

Il existe deux types de coffrets électriques sur le Parkkade, un pour la navigation fluviale et un autre pour la navigation maritime (Coasters). Chaque coffret d'alimentation à quai dispose de deux raccordements :

- un raccordement de forme CEE (dimension 125 A à 5 pôles) pour les navires utilisant un courant ≤ 125 A
- un raccordement 3PX5 pour les navires maritimes
- un raccordement Powerlock pour les navires fluviaux en cas de courant supérieur à 125 A

Les coffrets sont également équipés de transformateurs d'isolement. Il n'est donc pas nécessaire de disposer d'un transformateur d'isolement à bord. Il se peut que ce ne soit pas le cas dans les autres lieux de mouillage du port, il convient donc de toujours vérifier en fonction de la norme et de la situation.

Connexion

Pour utiliser ce service, votre navire doit être équipé de l'un des raccordements suivants :

- Raccordement de forme CEE femelle (dimension 125 A à 5 pôles) ;
- Raccordement 3PX5 femelle (voir annexe 1 pour la description technique) ;
- Raccordement Powerlock pour la navigation fluviale (voir annexe 2 pour la description technique).

Les raccordements doivent être adaptés au courant de 400 V/50 Hz.

Si votre navire utilise une fréquence différente, vous devez utiliser votre propre convertisseur de fréquence mobile.

Assurez-vous que votre navire dispose du raccordement adéquat pour profiter au mieux des infrastructures d'alimentation électrique à quai.

Câble

Vous devez utiliser votre propre câble. Celui-ci doit répondre aux exigences suivantes :

- Le câble doit avoir une fiche mâle à chaque extrémité (côté quai et côté navire) ;
- La longueur du câble doit être suffisante pour couvrir la distance entre le coffret d'alimentation à quai et le point de connexion sur le navire, en tenant compte des différences de hauteur et des mouvements du navire ;
- Diamètre du câble :
 - Pour un raccordement CEE 125 A, un diamètre d'au moins 5×35 mm² est nécessaire pour une longueur de câble allant jusqu'à 50 mètres.
 - Pour un raccordement 350 A 3PX5/Powerlock, le diamètre du câble doit être calculé. Contactez le fabricant ou le distributeur du câble afin de disposer d'informations correctes.
- Le câble doit être contrôlé conformément à la norme NEN 3140 ;
- Le câble doit être entièrement déroulé lorsqu'il est utilisé ;
- Le câble doit être équipé d'un système de décharge de traction (tire-fil ou similaire) pour éviter que le câble n'abîme le raccordement.

Connexion

Assurez-vous que le membre d'équipage qui connecte le câble soit formé et habilité pour effectuer des opérations sur des installations ≥ 125 A (équivalent à une qualification NEN-3140).

La procédure de connexion proposée est la suivante :

1. Dérouler complètement le câble
2. Fixer la décharge de traction à l'œil prévu à cet effet sur la jetée
3. Brancher le câble côté navire
4. Brancher le câble au coffret d'alimentation
5. Introduire le code reçu de la salle de contrôle sur le coffret d'alimentation à quai à l'aide du clavier
6. Appuyer sur le bouton de démarrage
7. Basculer le navire du mode d'alimentation par générateur vers l'alimentation à quai ; s'il n'y a pas de synchronisation, il est nécessaire de passer par un arrêt complet de l'alimentation. Pour ce faire, le générateur de bord doit être éteint.

Si possible, renvoyer à la liste des tarifs de Connect4Shore :

[Tarifs – Quel est le coût de l'utilisation de Connect4Shore ?](#)